

FONDATIIONS SOLIDES. AVENIR PROMETTEUR.

Gouvernance et partenariats

Juin 2023

CONTEXTE

Les normes de l'ACPS sont élaborées par le secteur des semences pour le secteur des semences. L'ACPS est fière du fait que les procédures et normes de certification variétale des semences canadiennes sont élaborées grâce à un processus efficace auquel de nombreux intervenants participent, notamment :

- **Comité des services de réglementation de l'ACPS** : Composé de producteurs de semences, de représentants d'entreprises semencières, d'un analyste de semences, d'un inspecteur, d'un sélectionneur de végétaux et de hauts fonctionnaires provinciaux et fédéraux, régissant le cadre d'élaboration des normes de l'ACPS.
- **Huit (8) groupes de travail propres aux cultures** : Composés d'experts en la matière indépendants qui englobent tout le secteur des semences et davantage.
- **Processus de consultation publique de l'ACPS** : Ouvert à tous les intervenants afin de s'assurer que chacun puisse contribuer au cadre décisionnel et d'élaboration des normes de l'ACPS – habilitant l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des semences et davantage.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Au moment où l'ACPS aspire à devenir le principal administrateur du système de certification des semences du Canada, nous avons besoin d'une approche inclusive continue et axée sur les services afin de s'assurer que tous les intervenants pertinents participent tant à l'élaboration des normes qu'à la planification d'un système de certification de semences de prochaine génération.

Depuis octobre 2020, l'ACPS élabore un plan qui repose sur notre approche inclusive et axée sur les services et élargit la consultation et l'engagement des intervenants en fonction de la nécessité continue d'un dialogue de haut niveau avec l'ensemble du secteur des semences et le gouvernement.

NOTRE PLAN

Nous avons élaboré un plan visant à élargir davantage la consultation et l'engagement des intervenants en créant un **Comité consultatif multi-intervenants** et en **augmentant le nombre de représentants externes** au sein des comités de l'ACPS.

COMITÉ CONSULTATIF MULTI-INTERVENANTS

Un comité consultatif multi-intervenants ne fera pas que renforcer les liens dans toute la chaîne de valeur et assurer que les intervenants clés sont engagés, mais s'assurera également que les recommandations de la MRS sont efficacement mises en œuvre, continuellement améliorées, et offrira une tribune de haut niveau pour discussion.

Le comité consultatif procurerait un cadre au secteur des semences pour :

- collaborer au sujet de politiques ou d'enjeux émergents, intersectoriels ou d'envergure
- offrir expertise, orientation et contribution aux politiques, opérations, et à l'élaboration de normes
- formuler des recommandations à l'ACIA, AAC ou d'autres organisations non gouvernementales du domaine des semences et de la certification des semences

Cette approche collaborative ferait en sorte que les politiques, opérations et normes futures élaborées par l'ACIA ou d'autres organisations non gouvernementales continuent d'être bien équilibrées et reflètent les points de vue variés de tous les intervenants du secteur des semences.

Le comité consultatif ne créerait pas de :

- pouvoir de régir
- responsabilité fiduciaire
- contrôle par l'une ou l'autre des organisations

EXEMPLES

Il existe des exemples semblables à la proposition de l'ACPS au Canada et à l'étranger qui en illustrent les avantages considérables, notamment :

- **Comité consultatif de l'AOSCA** : L'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA) est un organe international d'établissement de normes dans le domaine des semences qui a mis à profit avec succès un modèle de comité consultatif depuis les années 1960. L'Association se compose d'organisations de l'industrie, de la réglementation, des services et autres pertinentes à l'objectif de l'AOSCA, chaque organisation/groupe affilié étant responsable de choisir son propre représentant. Un amendement aux règlements administratifs de 2005 donnait au comité consultatif la responsabilité d'examiner les modifications proposées aux normes de l'AOSCA et de fournir une orientation au conseil d'administration de l'AOSCA.
- **Comité de la protection des obtentions végétales - Canada** : Mis sur pied en 1990, il avait le mandat de conseiller le commissaire à la protection des obtentions végétales (POV) relativement à l'application de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* et du *Règlement sur la protection des obtentions végétales*. Ses membres sont nommés par le ministre sur divers sujets comme l'orientation stratégique et les priorités du Bureau de la protection des obtentions végétales, et sur les principales initiatives législatives, réglementaires, stratégiques et de processus afin d'améliorer le cadre de la propriété intellectuelle.
- **Plant Breeders' Rights Committee (PBRAC) – Australie** : En 2018, le gouvernement australien a aboli le PBRAC à la faveur d'un Groupe de consultation sur la protection des obtentions végétales pour donner des conseils spécialisés sur les questions liées à la protection des obtentions végétales, et « cela a permis une approche plus souple de la consultation et un plus grand nombre de membres ».

COMMENT CELA FONCTIONNE

Le Comité consultatif :

- se réunirait deux (2) fois par année
- serait coprésidé par des représentants de l'industrie et du gouvernement élus par les membres du comité
- se composerait de représentants d'organisations convenus par le Groupe de travail sur la MRS et appuyés par une consultation publique

- assurerait que les recommandations de la MRS sont efficacement mises en œuvre et offrent un cadre d'amélioration continue.
- procurerait une tribune pour des consultations, des discussions, une collaboration et un échange d'information sur les politiques, les normes et l'incorporation par renvoi/modifications réglementaires.
- serait appuyé par AAC grâce à un arrangement en matière de finances et de ressources similaire à la Table ronde du secteur des semences.
- n'aurait aucun pouvoir de régie, aucun pouvoir d'établissement de normes, aucune responsabilité fiduciaire, aucun budget organisationnel ni personnel

MODÈLES POSSIBLES ET AVANTAGES

Nous proposons un modèle dans lequel il revient à l'organisation d'identifier et de nommer un membre au Comité consultatif.

Sa composition ferait l'objet d'un examen régulier (p. ex., aux trois (3) ans); et de nouvelles organisations peuvent s'y joindre sur consensus des membres.

Dans le but de faciliter la discussion, voici deux propositions de modèles de composition du Comité consultatif :

Approche Chaîne de valeur	Approche Groupe de travail – MRS
<ul style="list-style-type: none"> • Association des SICSA • Représentant de l'AOSCA ou de l'OCDE • Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) • Conseil canadien des grains • ACIA • ACPS • CropLife Canada • Semences Canada • Sème l'avenir • Sélectionneurs de végétaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Public et privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie <ul style="list-style-type: none"> ○ Association des SICSA ○ ACPS ○ Semences Canada • Groupes de producteurs • Autre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sème l'avenir ○ Association pour le commerce biologique du Canada • Conseiller technique <ul style="list-style-type: none"> ○ Commission canadienne des grains

Un modèle de comité consultatif fondé sur l'organisation :

- s'assurerait que les intervenants clés sont engagés
- réduirait l'effort et la partialité dans les mises en candidature et la sélection
- éliminerait la partialité personnelle
- ne nécessiterait pas une nouvelle organisation
- appuierait les processus/organisations actuels
- serait dérivé du modèle éprouvé, durable et à long terme de l'AOSCA
- serait facile à modifier pour appuyer d'autres domaines/discussions au besoin

ÉVOLUTION DU COMITÉ CONSULTATIF MULTI-INTERVENANTS

En avril 2021, l'ACPS a introduit pour la première fois le concept de Comité consultatif multi-intervenants dans son nouveau plan d'affaires. À l'époque, ce concept était censé procurer un cadre à la chaîne de valeur du secteur des semences pour offrir avis et orientation à l'ACPS dans son rôle d'autorité nationale de certification des cultures de semences du Canada.

Par le biais du processus de MRS, la nécessité d'un comité consultatif à l'échelle du secteur est devenue très évidente et nous croyons que ce concept est aujourd'hui la meilleure façon de fournir des données à l'ensemble du secteur des semences, y compris le gouvernement et des organisations comme l'ACPS.

Si un comité consultatif n'est pas adopté par le biais de la MRS, l'ACPS continuera à mettre en œuvre son Comité consultatif multi-intervenants pour conseiller l'ACPS dans son rôle d'autorité de la certification des cultures de semences du Canada.

NOMINATIONS EXTERNES

Plusieurs comités de l'ACPS, dont le Comité des services de réglementation, permettent déjà une représentation externe selon le type de rôle (p. ex., analyste de semences, commerce des semences, et inspecteur).

À l'heure actuelle, ces personnes de l'extérieur sont identifiées par l'ACPS pour leur expérience technique et nommées aux comités par le conseil d'administration de l'ACPS.

Pour permettre aux personnes qui souhaitent faire partie des comités de l'ACPS et rendre le processus de mise en candidature plus ouvert, transparent et inclusif, l'ACPS a entrepris des discussions avec des partenaires de secteurs clés comme l'Association des SICSA, les associations provinciales de producteurs de semences et Semences Canada pour aider à obtenir des mises en candidature pour les postes ouverts/vacants à combler par des personnes de l'extérieur.

Comment cela pourrait fonctionner :

- L'ACPS identifierait les postes ouverts ou vacants et les afficherait à l'externe sur son site Web
- L'ACPS informerait des groupes d'intervenants clés au sujet des postes vacants et solliciterait des mises en candidature
- Si de multiples candidats se manifestent, le Comité de gouvernance de l'ACPS en ferait l'examen et ferait sa recommandation au conseil de l'ACPS
- Ce processus serait lié à un Protocole d'entente ou à un Accord avec des organisations externes.

Outre le Comité consultatif multi-intervenants, augmenter la représentation externe ne renforcerait pas seulement les liens au sein de la chaîne de valeur, mais s'assurerait que les futures politiques, opérations et normes élaborées par l'ACIA ou d'autres organisations non gouvernementales continuent d'être équilibrées et reflètent les points de vue variés de tous les intervenants du secteur des semences.